

## Texte de l'article :

"Comment vivent aujourd'hui les détenus dans les prisons françaises" de Nathalie Jaroz

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

### I. LE SYSTEME CARCERAL

#### A. FONCTIONNEMENT

#### B. LA SURPOPULATION

1. Etat actuel
2. Evolutions à venir

### II. LA VIE EN PRISON

#### A. LE DESORDRE EXTERNE : LES LIENS FAMILIAUX

#### B. LE DESORDRE INTERNE

1. Des conditions de vie précaires
2. Trafics et Violence
3. Suicides et « morts suspects »

#### C. LES OCCUPATIONS DES DETENUS

1. Le travail
2. Les activités proposées

## CONCLUSION

## BIBLIOGRAPHIE

### INTRODUCTION

La prison... Voilà bien un terme trop souvent montré du doigt ou encore incompris. Par définition même, une prison est un établissement dépendant des services de l'administration pénitentiaire dans lequel sont incarcérées les personnes ayant fait l'objet d'une mesure de détention provisoire ou, celles qui sont condamnées à une peine privative de liberté. La prison, c'est avant tout, le temps immobile. La répétition incessante de gestes devenus automatiques. Une parenthèse dans la vie, qui contrairement à l'écriture, ne dure pas quelques secondes mais parfois plusieurs années.

La prison est depuis déjà de nombreuses années exposée comme étant un mythe caché. Un lieu de dérive imposé si l'on n'accepte pas de rentrer dans le système social. Nombres de détenus attesteront que la prison transforme une vie. Elle laisse à jamais une trace tant au point de vue psychologique, physique que sociale. Les difficultés au sein même de l'organisation carcérale sont nombreuses mais la plupart d'entre elles sont malheureusement officieuses et seule, une minorité de la population en connaît la nature.

D'après un sondage effectué sur une partie de la population, les personnes [incarcérées](#) méritent d'une certaine façon ce qui leur arrive. Malgré tout, leurs conditions de détention restent tout de même la [plupart](#) du temps inconcevables et ne font que renforcer le climat de tension qui règnent déjà au sein des [prisons](#).

Au l'heure actuelle, la France compte près de 61 000 détenus pour un nombre de places limités à environ 48 600. Cette situation [particulière](#) où le taux moyen d'occupation des prisons est d'environ 125% entraîne des nombreuses dissensions qui favorisent la plupart du temps l'instauration d'une atmosphère lourde au dessus des prisons.

Certains passages seront révélateurs de la réelle situation carcérale française puisqu'une partie de cet exposé s'appuiera sur des faits concrets relevés lors d'une rencontre entre la présidente de l'association BAN PUBLIC Charlotte Paradis et quelques unes des personnes membres, ainsi qu'avec quelques jeunes souhaitant avoir des renseignements sur ce milieu particulier. Après avoir étudié le fonctionnement du système carcéral français, ainsi que les différents problèmes de surpopulation, nous nous attacherons à la vie en prison en elle-même et aux différents désordres qui se mettent en place autour de la vie des prisonniers.

Les différents sociologues ne parlent pas des prisonniers comme d'êtres humains mais comme d'« individus » ce qui entraîne une fracture sociale et un éloignement des prisonniers vis-à-vis de l'humanité. C'est pourquoi, tout au long de cet exposé, le terme de « détenu » sera employé pour des raisons d'usage du vocabulaire courant mais il est important d'en distinguer le sens réel. Il ne s'agit pas ici de définir le terme de détenu comme une possession. Ce terme est impersonnel dans le sens où un objet quelconque peut être détenu mais il est incorrect de penser que l'on peut posséder des hommes...

## I. LE SYSTEME CARCERAL

### A. Fonctionnement

Le système carcéral français est organisé en 3 types différents d'établissements pénitentiaires. Au 1er juin 2002, la France en comptait 185 :

- 117 maisons d'arrêt (MA) réservées aux détenus ayant une peine inférieure à un an ou étant dans l'attente de leur jugement. Le climat y est le plus difficile et l'organisation la plus sévère.
- 55 centres de détention (CD) réservés quant à eux aux personnes jugées et « fixées sur leur avenir ». Les horaires y sont plus souples puisque les détenus ont souvent accès à un travail.
- 13 centres de semi-liberté autonome, permettant aux condamnés d'exercer une activité précise, de recevoir un enseignement ou une formation professionnelle.

Les prévenus selon leurs âges ne sont pas tous envoyés dans le même type d'établissement étant donné qu'il y a désormais des prisons réservées aux mineurs par exemple. Parmi les condamnés, 31,3% le sont à moins d'un an, 20,5% à une peine de un à trois ans, 9,7% à une peine de trois à cinq ans et 38,5% à plus de cinq ans. Les condamnés à perpétuité représentent 1,6% de l'ensemble.

La plupart des détenus définissent la prison comme une hiérarchie militaire organisée par l'administration pénitentiaire. Qualifiée parfois même de « système totalitaire » par sa suppression totale des libertés, la prison se désorganise progressivement et cela à cause d'un défaut réel de dialogue.

En prison, « tout se paie », la gratuité n'existe pas. Ainsi, les problèmes et les tensions apparaissant rapidement. Les inculpés sont parfois envoyés au « mitard » pour non respect de certaines règles ou manque de discipline. Le mitard est un lieu où les inculpés sont enfermés

sans aucun droit de visite pendant une durée prédéterminée. Cet enfermement peut avoir plusieurs causes : bagarre, non respect de règle, etc. Le principe fondamental en prison est simple : « Diviser pour mieux régner ». En effet, il m'a été rapporté que lors de bagarres violentes, la majorité des surveillants ne prenaient pas la peine d'intervenir afin de ne pas entacher leur autorité.

La prison, présentée depuis déjà de nombreuses années comme un mythe, un danger qui guette si l'on ne respecte les lois du gouvernement cache en réalité une situation très difficile qui s'avère quelques fois même précaire.

Les conditions de vie y sont d'autant plus difficiles que la France fait aujourd'hui face à une surpopulation très importante dans la majorité de ses prisons.

## B. La surpopulation

### 1. Etat actuel

Des cellules jonchées de matelas, des douches de dix minutes au lieu de vingt, des délais d'attente de plusieurs semaines au parloir... les prisons craquent. La situation, affirment les syndicats des personnels pénitentiaires, est « explosive ». Les maisons d'arrêt, qui accueillent les personnes condamnées à de courtes peines ou en attente de jugement, affichent un taux d'occupation moyen de 140%.

L'administration pénitentiaire a enregistré au mois de juillet 2003 un triste record : la France n'a jamais compté autant de détenus. En effet, la surpopulation carcérale a atteint de nouveaux records avec, au 1er juillet, 60 963 incarcérés pour 48 603 places. Ce record s'inscrit dans l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes inculpées depuis l'automne 2001. Selon les chiffres de l'administration pénitentiaire, la densité dépasse 200% dans 18 établissements et 150% dans 44 autres. Certains affichent même des taux d'occupation supérieurs à 260%, comme à Béziers où 127 détenus se partagent 48 cellules. La surpopulation carcérale dénoncée aussi bien par certains syndicats de surveillants (UFAP : Union Fédérale Autonome Pénitentiaire, FO, CGT) et de magistrats que par des associations de défense des droits de l'homme, résulte toutefois moins d'une augmentation des incarcérations que d'un allongement des peines. Entre 1975 et aujourd'hui, la durée moyenne de détention a pratiquement doublé, passant de 4,3 à 8,4 mois. Cette sévérité croissante des tribunaux s'est manifestée par une augmentation sensible des très longues peines (de 20 à 30 ans), sanctionnant notamment viols et agressions sexuelles.

Depuis des mois, les cellules individuelles de 9m<sup>2</sup> sont en fait occupées par deux, voire trois détenus, allongés 20 heures par jour faute d'espace pour se tenir debout. Avec les sanitaires, les lits superposés et la table, l'espace libre se réduit à 3m<sup>2</sup>, là où sont posés les matelas des nouveaux arrivants.

Difficiles à organiser, les déplacements vers la promenade, les douches ou les salles de sport sont réduits au minimum. En première ligne face à des détenus « prêts à exploser », les surveillants n'ont souvent d'autre choix que de « lâcher du lest ». La paix se négocie alors avec des tours de douche supplémentaire ou avec ces objets du quotidien (cigarettes, cassettes...). En effet, c'est cette promiscuité constante qui provoque un accroissement des violences entre codétenus ou contre les surveillants.

Malgré tout, des changements sont actuellement en prévision. Reste encore à démontrer qu'ils permettront une modification de la situation actuelle.

## 2. Evolutions à venir

Le recours à la construction de prisons a souvent constitué la principale réponse au problème récurrent de la surpopulation carcérale, sans toutefois réussir à endiguer le phénomène. En 1986, le garde des sceaux de Jacques CHIRAC, Albin CHALANDON, a lancé le programme « 13 000 places », qui a abouti à l'ouverture, au début des années 90, de 25 nouveaux établissements. En 1995, un nouveau programme de 4 000 places était engagé avec l'ouverture de 6 nouveaux établissements, dont deux viennent d'entrer en service à Seysse-Toulouse et Avignon.

Dominique PERBEN, garde des sceaux, et Pierre BEDIER, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, ont présenté le contenu de leur plan de construction de prisons. Le gouvernement actuel a annoncé la création de 30 nouvelles prisons, dont 8 pour les mineurs pour porter la capacité du parc pénitentiaire à 60 000 incarcérés. Ce projet, qui débouchera sur l'ouverture de 13 200 nouvelles places de prison, sera financé à hauteur de 1,4 milliard d'euros et devrait être livré au plus tard en 2007. Ce plan de construction est le plus important depuis plus de quinze ans. Par sa taille autant que par sa philosophie, il s'apparente au « programme 13 000 » qu'avait initié Albin CHALANDON, garde des sceaux du gouvernement CHIRAC (1986/1988). Au terme de cet ancien plan, 25 nouveaux établissements avaient été livrés dans les années 90, tous construits et gérés par des groupes privés. C'est ce même principe qui devrait être repris par le plan PERBEN-BEDIER : les fonctions de surveillance et d'administration de la détention relèveront de l'Etat, et ce seront des sociétés privées qui assureront le bâti et l'hôtellerie.

Malgré tout, selon l'avis général, cela ne suffira pas à endiguer réellement le phénomène. « La construction de nouvelles places conduira inéluctablement à remplir de nouvelles cellules », commente le Syndicat de la Magistrature. Céline VERZELETTI, secrétaire nationale de la CGT pénitentiaire, résume le sentiment général des syndicats en ces termes : « On ne réglera pas le problème tant qu'on continuera à incarcérer des gens qui n'ont rien à faire en prison (des sans-papiers, des gens qui ont conduit en état d'ivresse ou qui n'ont pas payé de pension alimentaire) et qui pourraient faire l'objet de mesures alternatives à l'incarcération. » M. ROSSIGNOL, membre de l'UFAP (Union Fédérale Autonome Pénitentiaire) se lamente en concluant de la sorte : « Ce qui se passe derrière les murs des prisons ne se voit pas. On oublie les détenus dès qu'ils sont cadénassés. Seulement, nous, on vit le quotidien avec eux. » Pour finir, il est important de préciser le coût de construction d'une simple cellule qui s'élève à près de 91 470 euros (soit environ 600 000 francs). Cet argent est comme le précise de nombreuses associations, perdu, puisqu'il pourrait par exemple être utilisé afin de réorganiser l'économie et la justice afin de palier à cette augmentation de la population carcérale.

## II. LA VIE EN PRISON

La vie en prison entraîne de nombreux désordres qui ont des causes différentes mais qui finissent généralement par avoir les mêmes conséquences. En effet, le détenu vit seul, dans des conditions difficiles, sans contact avec sa famille, etc. Cette situation ne fait qu'amplifier le risque de réactions violentes au sein même du milieu carcéral.

### A. Le désordre externe : les liens familiaux

La séparation du prévenu se fait habituellement de manière brutale et plus que difficile. Les complications sont nombreuses tant au point de vue du détenu lui-même, que de sa famille et de son entourage. Les liens familiaux, généralement très forts dans une famille se retrouve

soudainement « coupés » et la famille se retrouve disséminée dans de très dures conditions. Le fait de quitter une vie active dans laquelle le détenu avait une routine quotidienne est également quelque chose de difficilement supportable.

De plus, il est important de considérer la réalité de ce que vit l'accusé et sa famille. « L'enfer » des prisons est également vécu au jour le jour par l'ensemble de la famille et de l'entourage proche du prisonnier.

Pour permettre aux détenus de maintenir des liens familiaux et éviter l'humiliation des relations sexuelles au parloir, l'administration pénitentiaire a conçu l'idée d'appartements exempts de toute surveillance, où des prisonniers condamnés à de longues peines pourront recevoir les leurs, pendant 6, 24, 48, voire 72 heures. La première Unité de Visite Familiale (UVF) a été inaugurée le 3 avril par Pierre BEDIER, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, et par Christian JACOB, ministre délégué à la famille.

S'inspirant de l'exemple canadien, l'administration pénitentiaire a donc conçu l'idée de ces petits appartements sans surveillance où les personnes incarcérées pourront recevoir librement leur famille pour une durée variable. D'abord validées en 1998, puis enterrées face à l'hostilité de certains syndicats de surveillants, qui dénonçaient des « parloirs sexuels déguisés », les UVF ont été relancées en 2000 par l'ancienne ministre de la justice, Elisabeth GUIGOU, qui a décidé de différents sites d'implantation. Chacun s'accorde sur la nécessité de favoriser les liens familiaux en prison. Les premiers mois de ce dispositif seront donc décisifs pour ce dispositif, dont le caractère expérimental a été souligné par M. BEDIER lors de sa visite. Il a en effet été positivement impressionné par l'Espagne, qui a choisi de se doter de parloirs intimes d'une demi-journée dans des cellules-chambres à coucher, et dans lesquels il a vu « un facteur d'humanité et de sécurité ».

Cette idée, qui initialement a l'air d'être tout à fait correcte, tant pour les détenus, pour les familles, que pour l'administration s'avère en fait cacher de nombreux éléments pourtant clés. En effet, même si tous les critères sont réunis pour permettre au prévenu d'avoir un contact avec sa famille (bonne tenue de conduite, etc.), le directeur de la prison peut refuser, sans raison valable, de laisser le détenu accéder à une Unité de Vie Familiale. Cette « sélection » opérée est donc en réalité très subjective et ne dépend pas entièrement du dossier du détenu puisque le directeur peut à sa guise accepter ou refuser la visite de la famille.

De plus, certaines des unités de visite familiale créées l'ont été sans grande logique. En effet, prenons pour exemple, l'UVF de Casabianda situé en Corse. Près de 90% des personnes qui y sont incarcérées le sont pour avoir commis des viols sur leurs enfants. L'administration pénitentiaire responsable de cette UVF refuse donc logiquement de laisser les enfants accéder à la prison. Seulement cette unité de vie familiale a été de toute manière construite dans un endroit où elle est très difficile à appliquer. La majorité des individus qui y sont incarcérés sont étrangers. Il y a donc un problème majeur afin de faire venir la famille de pays étrangers et très éloignés.

On a donc mis en place ces structures mais indirectement on ne laisse pas une totale liberté de développement à ce projet puisque dès aujourd'hui, on met en place des restrictions qui n'ont rien de bénéfiques à la population carcérale.

La distance vis-à-vis de la famille, le manque d'affection des enfants et des épouses, mettent les détenus dans des situations psychologiques difficiles. Il en résulte alors parfois un désordre interne bien plus important qui se manifeste bien souvent par la mise en place de différents trafics et de violence.

## B. Le désordre interne

## 1. Des conditions de vie précaires

Comme nous venons de le montrer, la distance vis-à-vis de la famille est très souvent bien difficile à gérer pour le détenu qui ne sait plus vraiment vers qui se tourner.

Il a quelques années, l'Observatoire International des Prisons a encouragé les détenus à écrire ce qu'il ressentait. Je citerai ici quelques passages d'une lettre intitulée : « Les conditions de vie... ou de mort dans les prisons », signée par un détenu de la Maison d'Arrêt Charles III de Nancy, l'un des établissements pénitentiaires les plus vétustes en France. Le prisonnier, incarcéré depuis près de 40 mois à Nancy écrit : « La prison, c'est une décharge nationale, c'est le lieu du tout répressif, une machine à démolir et à exclure ».

A la suite de l'appel lancé par l'OIP, une avocate spécialisée dans ce genre d'affaires a reçu d'autres lettres de ce type dans lesquelles les détenus entendent dénoncer devant la justice leurs conditions de détention. Les détenus y évoquent les conflits incessants en raison de la chaleur et de la promiscuité, l'hygiène déplorable des cellules, les odeurs nauséabondes, etc. La promiscuité, terme qui revient souvent dans bon nombre de lettres, c'est également vivre en permanence avec les mauvaises odeurs. Celles des toilettes, séparées du reste de la pièce par une cloison sans porte qui ne monte pas jusqu'au plafond : « Chacun a droit au bruit et aux odeurs qui se répandent dans la pièce, puisqu'il n'y a pas de système d'aération ou de ventilation ». Il y a aussi les odeurs de la grosse poubelle qui n'est pas vidée chaque jour. Les détenus doivent en effet acheter les sacs plastiques, et attendent qu'ils soient bien remplis pour s'en débarrasser. A l'extérieur, la cour de promenade de 18 mètres sur 10 est bien trop petite pour tous les détenus. Construite sans banc, sans abri et sans urinoir, la cour empest dès les premières chaleurs parce que les détenus y sont contraints à uriner le long des murs. Les journées de prison sont rythmées par un horaire qui ne varie pas ou peu, et qui est le même que l'on soit samedi, dimanche ou jour férié. La prison s'éveille à 7h00 et se ferme à 18h00. La journée est, selon les détenus organisée par le travail (nous verrons cela un peu plus tard) ou par l'attente continue et incessante.

De plus, à leur incarcération, bon nombre de détenus sont déjà atteints de divers problèmes de santé. D'après les statistiques de l'année 2000, 30% des détenus étaient toxicomanes, 30% aussi souffraient de problèmes d'alcool. On apprend d'ailleurs, qu'environ une personne sur deux souffre déjà de troubles psychiatriques à son entrée en prison. Il apparaît également, qu'en 1998, 1.56% des prisonniers étaient séropositifs. Les conditions sanitaires et médicales s'avèrent être très difficile, sachant que la totalité des personnes incarcérées ne reçoit pas de traitement médical spécifique à son cas.

Pour ajouter à cela, en prison, « tout se paie ». En effet, les sacs poubelles, la télévision, les « plus », tout ce qui permet d'améliorer l'ordinaire. Prenons à titre d'exemple la télévision qui se paie environ 8,4 euros (soit 55 Francs) la semaine. Ce système d'offres et de demandes entraîne alors un climat de tension supplémentaire. La cantine, par exemple, est qualifié de « boutique » de l'établissement pénitentiaire où l'incarcéré peut acheter divers objets dans la limite de ses moyens financiers. Cette possibilité d'« achat » s'exerce sous le contrôle du directeur et dans des conditions prévues par le règlement intérieur qui fixe les jours, heures, modalités des commandes et des livraisons. Les prix sont fixés quotidiennement par le chef d'établissement sauf en ce qui concerne quelques produits comme la tabac, le pain et les journaux qui tiennent compte des frais exposés par l'administration pour la manutention et la préparation. Cette réglementation entraîne d'importantes disparités dans les prix pratiqués dans les prisons. En effet, ceux-ci sont très souvent supérieurs à ceux du marché.

Les conditions de vie au cœur même de la prison sont donc extrêmement dures, tant au point de vue physique, médical, sanitaire que psychologique. Dans ces cas là, la tension qui règne au sein du milieu carcéral entraîne de nombreux conflits qui mènent à la naissance de sources

de violence. De plus, pour lutter contre l'état de déprime et quelques fois de dépression qui peut toucher les détenus, certains prévenus mettent en place divers « trafics », fonctionnant à double sens. Le « trafiquant » y a un intérêt financier et le détenu, dans le cas des trafics de drogue par exemple, obtient un moyen de s'évader de son mode d'isolation.

## 2. Trafics et Violence

Nous venons de le voir, la prison est un milieu très difficile à vivre. De plus, il a été bon nombre de fois démontré que la promiscuité provoque un accroissement des violences entre détenus.

Les trafics au sein même de la prison ne sont au final pas très nombreux. Les principaux concernent essentiellement la drogue qui permet aux détenus de « s'évader » psychologiquement. Le trafic de drogue est contre toute attente toléré par l'administration pénitentiaire car il favorise une baisse de la violence. Les principales drogues qui sont transmises aux détenus sont le hashish et le cannabis. Ce trafic permet un abaissement de la violence mais peut également avoir un effet « boule de neige », en augmentant la violence. En effet, certains détenus sont prêts à tout pour obtenir de quoi quitter le temps de quelques instants leurs vies en prison. De plus, concernant l'administration, les directeurs de prison sont obligés de tolérer ces trafics de drogue ; ils n'ont pas réellement le choix car il se crée un réel système d'offres et de demandes en prison.

Selon de nombreux détenus interrogés par divers journalistes, il n'y a jamais de pénurie. La drogue passe par le parloir, soit elle est ingérée et les détenus se font par la suite vomir en cellule, (elle peut également être incérée par voie gastrique). Seulement s'ils sont pris sur la fait, ils passent par le prétoire avec le directeur de prison et le surveillant chef et cette rencontre se finit souvent par des jours de mitard.

On peut également noter la présence de trafics de portable et d'alcool, qui n'existent que si les détenus ont les moyens financiers d'y participer. Il n'y a tout de même pas de trafics d'armes à feu ni d'armes quelques qu'elles soient. Il peut à l'occasion y avoir trafics d'armes blanches (couteaux, cutters...) lors de projets d'évasion qui sont toutefois bien peu nombreux.

Tous ces éléments mettent parfois en place des véritables foyers de violence. Les tentatives d'évasion (Cf. trafics d'armes blanches) sont la plupart du temps très médiatisées mais reste toutefois extrêmement marginalisées. En effet, on a recensé en 2001, 31 actes d'évasion et environ 20 en 2002. Sur la totalité de la population carcérale qui s'élève, rappelons le à environ 61 000 détenus, le pourcentage apparaît alors comme avoisinant les 0,0327%, il peut alors être facilement être négligé.

Il y a toute de même au final, une augmentation nette de la violence puisque plus le niveau de sécurité est élevé, plus la violence prend le pas. Ce principe est valable quelque soit la situation. En effet, plus il y a d'interdictions, plus il y a d'insécurité. En 2001, on a également recensés près de 413 agressions contre le personnel.

Quant à ce qui concerne la violence entre détenus, aucun chiffre précis n'a pu être communiqués mais il est certain que pour la plupart des cas, les surveillants ne prennent pas tous en majorité, position pour défendre les intérêts de chacun des détenus.

Le trafic, la violence, le racket et parfois même la prostitution sont bien présent dans le milieu carcéral mais la plupart du temps de manière plus qu'officieuse. La prison s'avère alors plus être un lieu de violence et de débâcle qu'un lieu où « les Hommes prennent conscience du droit chemin ».

### 3. Suicides et « morts suspectes »

Le problème du suicide en prison est régulièrement évoqué par les médias à l'occasion de la publication par l'état du nombre de détenus ayant mis fin à leurs jours. Chacun sait que ce nombre a augmenté régulièrement jusqu'en 1996 pour atteindre des chiffres jugés inquiétants, voire inacceptables. Si l'on regarde les choses de plus près, on constate que l'augmentation de la mortalité par suicide des détenus n'est pas un phénomène très neuf puisqu'on l'observe depuis 1950, avec une accélération importante depuis 1972.

Seulement, aujourd'hui, le constat est sans appel : on se suicide plus en prison qu'en liberté et davantage dans les prisons françaises que chez nos voisins européens. (Un décès presque tous les trois jours en prison ; sept fois plus qu'à l'extérieur). En 2002, 122 détenus se sont donnés la mort. Le taux de suicide a ainsi atteint 22,8 pour 10 000 détenus. Les données du premier semestre 2003 laissent de plus à penser que le nombre de décès volontaires atteindra 140 cette année.

Les facteurs suicidogènes sont nombreux et varient d'un détenu à l'autre. Ces causes établies sous 4 groupes sont réalisées en fonction des diverses études menées et ne conviennent alors pas forcément à tout les cas.

Prenons par exemple, le premier groupe qui tient aux conditions de vie en prison. Dans un premier rapport de 1996 consacré à la prévention, l'administration pénitentiaire insistait sur l'accueil du détenu lors de l'écrou. C'est le choc de l'incarcération, choc qui s'accompagne d'une rupture avec le milieu de vie habituel et ses repères spatio-temporels. Il en résulte alors solitude, isolement affectif, absence de communication positive, anxiété, etc. L'homme prisonnier perd son autonomie devient alors passif, soumis et même végétatif. Le « choc carcéral » conduit en effet à ce que 9% des suicides se produisent pendant la première semaine de détention, 17% pendant le premier mois, et 34% durant les trois premiers mois.

Les trois autres groupes moins importants sont liés :

- A la particularité de la population des prisons : c'est une population très majoritairement masculine, qui est alors forcément plus agressive et violente qu'une population féminine. De plus, il s'agit souvent de personnes jeunes et psychologiquement fragiles.
- Au fonctionnement de la justice pénale : difficultés procédurales, formalisme juridique, gravité des décisions judiciaires, absence de communication entre autorités judiciaires et pénitentiaires, etc.
- A ce qui est appelé « la crise morale des valeurs » : indifférenciation des notions de bien et de mal, du permis et de l'interdit, pertes des repères institutionnels, introduction frauduleuse de substances psychotropes (principalement des drogues hallucinogènes).

Bien que la prison soit certainement le lieu où l'on peut repérer le plus facilement les conduites suicidaires, il n'existe paradoxalement sur ce sujet que très peu d'études détaillées en France. Nous citerons rapidement celle de Nicolas BOURGOIN, qui, analysant 140 suicides dans les prisons françaises entre 1989 et 1991 distingue parmi les suicidés six groupes différents définis à partir du motif suicidaire. On donnera également un pourcentage moyen de ce que représente chacune des classes au niveau de la totalité de la population carcérale de l'époque :

- Classe 1 : suicides pour troubles mentaux (18%)
- Classe 2 : suicides sans motif apparent (33%)
- Classe 3 : suicides par honte ou remords (7%)
- Classe 4 : suicides par peur des conséquences juridiques de l'incarcération (16,5%)
- Classe 5 : suicides pour perte ou angoisse de perte familiale (18%)
- Classe 6 : suicides par intolérance à la vie carcérale (8%)

Le paradoxe résulte dans le fait, on l'a dit, que très peu d'études sont menées au sujet des suicides dans le milieu carcéral français.

Pour expliquer ceci, il faut étudier ce qui est officiellement appelé les « morts suspectes ». D'après divers témoignages de détenus ou de surveillants, il en ressort que lors de morts, il n'y a pas systématiquement d'enquêtes. Un expert fait parfois une autopsie mais c'est le même expert qui réalisera par la suite la contre-expertise qui conclut souvent dans le sens du procureur, même lors de preuves accablantes. En effet, il s'est déjà produit de par le passé, le cas où certains détenus sont décédés après avoir subi de sérieux sévices corporels. Pourtant, même lors de preuves qui paraissent irréfutables, le procureur conclura à un non-lieu.

Malgré tout, il est important de préciser qu'il ne faut pas généraliser. Les détenus qui meurent au sein d'une prison n'ont pas tous subis des violences corporelles. La quasi-totalité des morts recensées sont majoritairement dues à des suicides.

Après une augmentation du nombre des suicidés dans les prisons françaises jusqu'en 1996, il semblerait y avoir maintenant une stabilisation malgré tout de même la progression constante de la mortalité par suicide des détenus. Le développement des structures médicales, psychiatriques, associatives travaillant en milieu carcéral, la sensibilisation du personnel de surveillance aux facteurs de risque ainsi que l'évolution de la justice pénale et des conditions de vie en prison peuvent expliquer cette récente évolution qui s'annonce favorable. Toutefois, certaines morts restent inexplicables et apparaissent donc comme « suspectes » et peuvent alors jouer un rôle considérable dans l'établissement des diverses statistiques.

### C. Les occupations des détenus

Les occupations des détenus ne sont évidemment pas bien nombreuses. La plupart du temps de la journée est consacré à l'attente, à l'inactivité. Parfois alors, l'activité devient alors le seul moyen d'éviter de sombrer dans un état de déprime ou de dépendance à diverses drogues. Les activités proposées ne sont pas non plus très nombreuses mais jouent souvent un rôle non négligeable au sein d'une prison.

#### 1. Le travail

Travailler fait parti des droits du détenu et, en principe, un emploi doit lui être procuré. Il n'y a aucune obligation au travail. Selon l'administration pénitentiaire, en 1998, 22 000 détenus ont travaillé, ce qui représente un taux d'emploi de 32%. Pourtant, vivre en prison coûte cher et, pour un bon nombre de condamnés, la rémunération liée à un travail en détention sera la seule ressource possible pour répondre notamment aux dépenses de cantine et de frais de justice. En effet, le travail est généralement proposé aux détenus étant en Maison d'Arrêt, leurs peines étant déterminées et appliquées. Les formes sous lesquelles l'administration pénitentiaire organise le travail en prison sont au nombre de trois :

- Le régime de concession : l'administration passe un contrat avec des entreprises à qui elle procure la main-d'œuvre pour une production donnée.
- Le régime de Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires (R.I.E.P.) : le travail est accompli sous le contrôle direct de l'administration
- Le régime du service général : il consiste quant à lui à accomplir des travaux d'entretien à l'intérieur des locaux de détention.

Il n'y a pas de contrat de travail entre l'administration pénitentiaire et le détenu, ni entre l'entreprise et celui-ci. Une convention administrative fixe les conditions d'emploi et de rémunération. N'étant pas bénéficiaire d'un contrat de travail, le détenu peut perdre son

travail du jour au lendemain, sans aucune compensation si le travail vient à manquer ou par mesure disciplinaire. Il ne bénéficie ni du paiement des journées de travail, ni du paiement des journées de chômage technique, ni du droit de grève. Le seul élément commun au travail de la vie « libre » est le respect des 35 heures de travail.

Le travail carcéral passe dans les textes de lois comme étant de la formation professionnelle mais il en est souvent autrement. La préparation des examens professionnels est assurée plus particulièrement dans les établissements pénitentiaires qui ont été aménagés et pourvus du personnel nécessaire. La formation professionnelle des détenus s'affirme selon l'administration pénitentiaire comme « un élément essentiel de préparation à la sortie et à la lutte contre la récidive ».

Malgré tout, les freins du développement du travail pénitentiaire sont nombreux et de natures relativement diverses. On peut évoquer en premier lieu la situation économique générale peu favorable à la création d'emplois en prison, et surtout la perception négative par le public et les milieux industriels du monde pénitentiaire qui ne facilite pas la production de nouveaux employeurs. Doivent être également cités : la faible qualification des détenus, l'encombrement d'établissements pénitentiaires surpeuplés, l'inadaptation des locaux à des activités économiques, l'éloignement des centres urbains, etc. Il convient aussi de prendre en compte les données propres à la vie pénitentiaire : faiblesse de l'encadrement de travail, durée réduite de la journée de travail, ce qui nuit à la rentabilité de production.

Cependant, un point positif non négligeable a été remarqué chez de nombreux détenus. On aurait constaté des vertus curatives du travail : l'occupation de temps et d'esprit que tout emploi nécessite permet au détenu une certaine évasion dans la mesure très relative où son esprit, habituellement préoccupé par maints problèmes difficilement surmontables et stressants, peut de la sorte se décharger. Non seulement les journées passent plus vite, mais surtout le travail permet d'élaborer un début de réinsertion par ces gestes quotidiens qu'effectue toute personne libre dans son travail. De plus, c'est là un moyen d'apprendre quelque chose de nouveau, d'évoluer, et une occasion supplémentaire d'apprendre la sociabilité en compagnie de ses camarades (les détenus ne sont toutefois pas tous insociables, il ne faut pas généraliser).

Le travail, bien qu'ayant un fond positif est très difficile à mettre en place de façon homogène dans l'ensemble du milieu carcéral français du fait du manque de place qui empêche la création de nouveaux emplois. Le S.M.I.C.-détenu se basant sur un montant d'environ 2,90 euros (soit 19,01 Francs) de l'heure n'est réservé qu'à un nombre très restreint de détenus. Les difficultés et les freins sont bien nombreux et il faudra attendre encore quelques années pour penser pouvoir obtenir un plan de travail bien réparti dans les prisons françaises.

Les détenus n'ayant pas tous accès au travail, certaines associations viennent en aide aux détenus à leur manière. En effet, quelques ateliers s'établissent ici et là dans certaines prisons de France. Le but étant de permettre aux détenus de s'exprimer de manière personnelle à travers un choix plus ou moins divers d'activités.

## 2. Les activités proposées

Il paraît plus qu'évident, du fait de sa privation de liberté, qu'un détenu n'a pas accès à un large choix d'occupations. Cependant, des ateliers sont mis en place dans la mesure du possible. En effet, la surpopulation carcérale empêche par ailleurs de nombreux détenus d'accéder aux activités sportives et aux différents ateliers, accordés aux plus méritants. « Tous les cours sont pleins et ils s'arrêtent pendant l'été, se plaint l'un d'eux. Il n'y a aucune activité

autre que le sport et la promenade, 1h30 le matin et 1h30 l'après-midi. Alors on reste dans la cellule toute la journée. »

Alors, il ne reste plus qu'au détenu la télévision, qui certes payante, permet de s'évader quelque peu. Seulement, la télévision entraîne de nos jours une « mise en boîte » de la population, tout particulièrement des jeunes (exemple de la télé réalité). Il en résulte alors un embrigadement des prisonniers. Dans ce contexte, cela ne fait qu'accentuer le climat de marginalisation et donc de tension au sein des prisons.

De manière plus ou moins générale, des salles de sport sont mises à la disposition des détenus qui peuvent y accéder à certaines heures de la journée. Malgré tout, le sport ne consiste pas une activité carcérale à lui-même. Certes, des ateliers sportifs sont organisés, parfois à la demande des détenus, tels que des ateliers de boxe, de judo, etc. mais tout ceci n'étant mis en place qu'en fonction des possibilités des divers établissements.

D'autres activités, à caractère plus artistique, sont également parfois proposées. Lors de ma rencontre avec la présidente de l'association BAN PUBLIC, j'ai eu le privilège de rencontrer M. Jean Christophe POISSON, metteur en scène théâtral depuis 7 ans. Il nous a expliqué la manière dont son activité en prison a pris le dessus sur son activité professionnelle. En prison, nous dit-il, les liens sont très forts. De plus, il est évident que tenter d'instaurer une activité théâtrale en prison est une expérience risquée car il s'agit de se confronter au regard du milieu carcéral, qui est en quelque sorte un monde petit et dépouillé.

La difficulté est d'autant plus importante que seul 3% de la population carcérale accepte de participer aux activités artistiques pénitentiaires. Ce petit pourcentage s'explique par un fait très simple.

En effet, prenons l'exemple d'une maison d'arrêt. Le climat n'y est que souffrance, surpopulation et violence. La journée de détention type est telle que le détenu travaille près de 7 heures. Il lui reste alors environ 1h30 pour le sport, la promenade, la famille (les entretiens aux parloirs), et puis la culture et l'éducation. Le temps lui est alors relativement restreint. De plus, certains prévenus voient d'un mauvais œil la participation à de telles activités. Les clans étant nombreux au sein d'une prison, certains anciens détenus ont rapporté à certains journalistes leurs appréhensions à ce sujet. Le climat de violence étant tel qu'il est, des représailles, même sans aucun sens, peuvent être à craindre.

Point également important à souligner, les détenus paient les activités culturelles par la redevance télé. Le sport, les différents ateliers s'avèrent donc être aussi payants.

Contrairement à ce que peut croire une partie de la population, certains détenus sont loin d'être incultes. Les 3% cités précédemment constituent pour la plupart l'élite culturelle qui intervient dans toutes les activités (lecture, théâtre, etc.). En effet, les détenus qui ne travaillent pas, peuvent aisément passer leurs journées à lire. Les ateliers deviennent alors un lieu de parole, où comme nous l'a expliqué M. POISSON les discussions sont de sujets divers allant de littérature (Voltaire, Proust,) en philosophie (Leibniz, etc.). Cette élite est inadaptée à la vie extérieure. L'entreprise culturelle est la seule qui peut accueillir ces gens-là. Le metteur en scène que j'ai rencontré essaie de son côté de faire au mieux pour trouver un emploi adapté à certains de ces détenus dans un secteur qui leur permettra de repartir sur de bonnes bases. Seulement la réinsertion est difficile, mais ce n'est pas ici le sujet de notre exposé.

Les occupations des détenus ne sont donc pas bien nombreuses et celles qui peuvent être mises à leur disposition ne sont toutefois pas accessibles à tous. Entre le travail et les activités sportives ou culturelles, le rythme de la prison n'est pas clairement établi puisque chacun des ateliers qui peuvent être présents ne sont pas ouverts à tous.

Perdus entre l'attente, l'espoir, le travail, les activités, etc. les détenus ont souvent de bonnes raisons de se sentir marginalisés.

## CONCLUSION

La prison, trop souvent vue d'un mauvais œil par la population n'a rien à envier. Les récits faits par certains anciens détenus ou spécialistes sont bouleversants (voir ressources bibliographiques). Le livre le plus touchant reste selon moi, celui de Daniel KOEHL qui exprime de manière brutale et terrible, les scènes d'une existence, sans cesse sur le fil, que seules la révolte et la rage retiennent de sombrer. On peut alors penser que tel est le cas pour tous les détenus, que la colère, la rage, le surplus de violence leurs permettent de tenir, mais nul ne peut vraiment se mettre à leurs places.

Malgré tout ce qu'on peut en dire, la prison est loin de disparaître et il paraît évident que dans la société d'aujourd'hui, l'Etat ne semble pas l'envisager. Seulement, entre un objectif de réinsertion affiché et une réalité quasi-destructrice pour tout être isolé derrière les murs, la crise du système carcéral invite à une réflexion plus profonde sur l'utilité même de la prison.

Tout citoyen, si tranquille et pacifique soit-il, est au fond de lui un délinquant. Qui peut être sûr de ne pas, un jour, sous l'emprise de la colère, faire un acte inconsidéré, illégal, dangereux ? Une société soucieuse avant tout de sécurité devrait donc mettre préventivement en prison tous les citoyens. Voilà, justement le paradoxe relevé par de nombreux spécialistes, car, avant tout, avoir contact même superficiellement avec le monde des prisons, c'est découvrir un univers totalement autre et cependant tout proche, où vivent des hommes et des femmes semblables à nous.

Les détenus racontent leur vie à leur manière. Leur vérité n'est pas forcément LA vérité, mais elle vaut la peine d'être entendue. D'ailleurs, tous ne rejettent pas leurs fautes sur les autres. Ils sont même beaucoup à supporter l'enfermement, ce qui ne veut pas dire qu'ils le supportent bien. La situation dans laquelle ils se trouvent, ils ne peuvent se la reprocher qu'à eux-mêmes mais malgré tout, rendre leur quotidien supportable serait bienvenue. Les remords, la souffrance et la douleur sont suffisamment présents pour que la société ait à en rajouter.

Tirillés entre la surpopulation incessante, les conditions de vie difficilement supportables, l'éloignement de la famille, etc. leurs vies n'en sont que plus insoutenables. Nous souhaitons alors à l'ensemble de la population carcérale une amélioration de leurs conditions de détention ainsi qu'un avenir plus prometteur et moins sombre...

Je tiens à remercier tout ceux qui m'ont permis de mener à bien mes recherches et cet exposé. Je remercie tout particulièrement l'ensemble de l'association BAN PUBLIC qui a répondu à bon nombre de mes interrogations et qui m'a permis d'être la plus précise dans mes explications, tout ceci en me basant sur des faits concrets. Je salue également les auteurs Daniel BILALIAN et Daniel KOEHL pour avoir su, dans leurs ouvrages, expliciter au mieux les conditions réelles de la vie en prison. C'est une prise de conscience garantie à tout être souhaitant se faire un avis précis...